

PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE DE L’ARBITRAGE

(4ème réunion – saison 2025/2026)

Réunion du 24/10/2025 : À MONTGERMONT

Présents : MM. Alain LEAUTE, Didier PAUCHARD, Thierry BRIAND, Lionel DAGORNE, Gérard MIGNON, Gérard LE ROY, Hervé BEAUGUION, Sébastien JOUANNO, Alain BERNARD, Thomas BIZEUL, Loïc CONAN, Bruno CHEFTEL, Mickael PERREE.

C.T.R.A. : M. Jonathan TRIBODET HEINRY.

Excusés:

MM. Vincent BIARD, Patrick LE GOFF, Sten BIENVENU.
Mme Anaëlle REHEL

Représentante de la CFA : Mme Séverine CRAIPEAU

C.T.R.A.: M. Bertrand LAYEC.

CONDOLEANCES

- A Rida CHAOUKI, arbitre R3 et Ligue Futsal, pour le décès de son papa.
- A Lény BEGUIN, arbitre R3, pour le décès de sa maman.

FELICITATIONS

- A Benoit JEGOU, arbitre assistant R1, pour la naissance de sa fille Julie.
- A Benoit GARREAU, arbitre R3, pour la naissance de son fils.

1. ORGANISATION DE LA CRA

1.1. Approbation du PV de la dernière CRA plénière

PV adopté

Depuis la dernière CRA, Mickael PERREE a été nommé par le Comité de Direction en tant que membre de la CRA et en charge des désignations 22. La CRA lui souhaite la bienvenue et en profite pour remercier Nicolas ROUAUX pour son investissement au profit de la CRA ces dernières années et lui souhaite une très bonne continuation dans ses nouvelles fonctions de Conseiller Territorial en Arbitrage auprès du District 22.

1.2. Projets en cours

Poste CTRA Formation

Dans la perspective d'une restructuration de l'ETRA dans le cadre de départ en retraite, un projet d'appel à candidature est en cours d'élaboration pour publication en novembre 2025.

Processus Désignations - groupe de travail

Comme acté en CRA avec les présidents de CDA le 5 juillet dernier, le groupe de travail désignations va être lancé. L'objectif est d'avancer ensemble sur deux sujets :

- Le processus de désignations Ligue et Districts (avec les interactions)

- La solution informatique incluant toutes les étapes du processus.

Il est proposé d'organiser la première réunion du groupe de travail **le samedi 29 novembre à 10h** au Centre Technique Bretagne Henri Guérin.

Il est proposé que le groupe soit composé :

- CRA: A. LEAUTÉ, G. LE ROY, H. BEAUGUION, + 2 CTRAs
- CDA: un représentant en charge des désignations.

Dans le cadre de la section jeunes, un tel groupe a également été priorisé. La question se pose de l'articulation avec ces travaux.

Cela sera également l'occasion d'intégrer les informations transmises par la FFF lors d'une visio dédiée le 7 octobre.

Des séquences de travail par CDA et en collectif (en visio) seront ultérieurement planifiées avec des tests au 1er semestre 2026 pour une mise en oeuvre complète à partir du 1er juillet 2026.

1.3. Actualités fédérales et LBF

L'Assemblée Générale de la LBF a lieu ce samedi 25 octobre 2025.

2. POLITIQUE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT

2.1. Formation initiale en arbitrage

FIA Districts

Les formations sont programmées dans chaque District à compter du 15 novembre, à l'exception de la CDA 22 qui les reporte au mois de janvier 2026, ce que regrette la CRA au regard des besoins et du calendrier arrêté en commun en avril 2025.

Avec le programme de la FIA 2.0 utilisé depuis le 1^{er} juillet (dont le e-learning), le format des formations a évolué. Pour la première fois, une nouvelle thématique est intégrée à la séance 7 (administrative) : tous les arbitres qui sortent de formation sont formés aux gestes qui sauvent.

FIB

La Formation initiale à destination des arbitres bénévoles est programmée ce samedi 25 octobre 2025. Organisée dans les 4 Districts, elle concerne au total 52 personnes.

Statut formateur FIA

A la suite d'une orientation actée par le bureau de Direction, le projet est en cours de finalisation.

2.3 Examens, stages, et réunions diverses

Stage rattrapage du 12 octobre 2025.

Encadrement : G. LEROY, M. PERREE, H. BEAUGUION et B. LAYEC.

34 arbitres ont participé à cette session sur les modules qu'ils n'avaient pas pu compléter (stage, tests théoriques et/ou tests physiques).

Tous les arbitres aptes ont validé leur test physique.

Passeport Compétition séniors 25/26

Pour rappel, le règlement intérieur de la CRA prévoit le dispositif suivant :

3 – « Passeport Compétition Séniors »

Au terme de la période de stages, de contrôle de connaissances et de test physique chaque arbitre qui aura participé entièrement à tous ces rendez-vous ET aura validé ses tests physiques recevra un « Passeport Compétition ». Celui-ci lui permettra d'évoluer à son niveau sportif validé par la CRA au 1er juillet de la saison.

A défaut, l'arbitre ou l'arbitre assistant n'ayant pas acquis son « passeport compétition » n'évoluera qu'aux niveaux inférieurs de Ligue jusqu'au jour de son obtention.

Ce « passeport compétition » sera applicable pour toutes les catégories.

(...)

Un arbitre ou arbitre assistant n'ayant pas obtenu ce « Passeport Compétition » au cours de la saison (hors raisons médicales) sera rétrogradé dans la catégorie inférieure. Pour les R3, AAR2, JAL, Ligues Futsal, il s'agira en conséquence d'une remise à disposition du District.

Pour toutes autres raisons de non-obtention du « Passeport Compétition » la CRA statuera en considération des motifs invoqués. Il est précisé que sur de telles situations, la dérogation au passeport sera appréciée par la CRA selon les éléments présentés par l'arbitre et avec validation préalable en début de saison (et non une fois passés les stages, le contrôle de connaissances et les tests physiques).

Sur cette base, la CRA constate les situations suivantes au regard de l'absence de participation aux stages de début de saison, de l'absence de réalisation de l'évaluation théorique et/ou de l'absence de réussite des tests physiques :

1. Obligation de réussir leur test physique en début de saison 2026/2027 avant d'être désigné (congé demandé à l'été 2025) :

- Benoît BROUDIC, arbitre R3 du District 22
- Maël CHESNAIS, arbitre R3 du District 22

2. Obligation de participer au stage régional du 10 janvier 2026 pour valider leur passeport compétitions séniors :

- Bertrand CORCUFF, arbitre R2 du District 35 – sera désigné en tant qu'arbitre R3 dans l'attente.
- Nicolas JOUSSET, arbitre R3 du District 29,
- Emile GROT, arbitre R3 du District 22,
- Cyril GUIBERT, arbitre R2 du District 35 (avec validation du test physique le 11 novembre) – ne pourra être promu en fin de saison
- Loick LESUFFLEUR, arbitre assistant R2 du District 22 (avec validation du test physique le 11 novembre) – ne pourra être promu en fin de saison
- Lyne ONNO, arbitre R3 et JAFFE du District 56 (stage régional féminin du 25/10 et non stage de janvier)

3. Absence de passeport en 2025/2026 (affectation à la catégorie inférieure en fin de saison) :

- Benoît JEGOU, AAR1 du District 22, (catégorie projetée : AAR2)
- Leny BEGUIN, arbitre R3 du District 29 (catégorie projetée : remise à la disposition de son District)
- Benoît GARREAU, arbitre R3 du District 35 (catégorie projetée : remise à la disposition de son District)
- Joseph MAKOLO LONGO, arbitre de Ligue Futsal et R3 du District 35 (catégorie projetée : remise à la disposition de son District uniquement pour le Futsal - passeport validé pour la R3).
- Adrien LE HER, candidat Ligue du District 29 (catégorie projetée : remise à la disposition de son District
- sa candidature est annulée, il ne pourra pas bénéficier à nouveau d'une nouvelle candidature "passerelle").

-Tom RENAUDEAU, candidat Ligue du District 35 (catégorie projetée : remise à la disposition de son District - sa candidature est annulée),

Ces arbitres recevront une notification officielle dès début novembre avec une possibilité de faire valoir leurs éléments par écrit avant la prochaine séance plénière de la CRA.

A noter, les arbitres pour lesquels seul manque le test physique en raison de leur situation de santé (ou pour rattrapage), seront convoqués pour réaliser leur test physique à la première date suivant leur aptitude parmi le calendrier suivant :

- 11 novembre matin
- 10 janvier matin

Validation des groupes en fonction (dont candidats)

Au regard des arrêts prononcés et des non-obtentions du passeport, la CRA ajuste la répartition des groupes d'observation dans un objectif d'alignement du nombre d'arbitres au sein d'une même catégorie.

Ces groupes seront communiqués aux arbitres et observateurs dans les prochaines semaines.

Visio préparation FFF du 9 octobre 2025

Encadrement : J. TRIBODET

La visio de lancement de la 2^{ème} phase de préparation a été organisée avec tous les candidats fédéraux.

- Objectif principal : approfondissement des lois du jeu.
- Objectif secondaire : permettre aux candidats de se positionner sur leur niveau.
- Méthode principale : réalisations d'épreuves à domicile et visio mensuelle

Formation d'arbitres universitaires – partenariat avec la FFSU

Une visio de calage a eu avec le référent Bretagne de la FFSU le 20 octobre 2025.

Deux premiers CAU1 (Capacité Universitaire - niveau 1 - Arbitre de club) seront organisés en novembre :

- La FFSU se charge de la communication, des inscriptions et des équipements.
- La LBF se charge des contenus et de l'animation de la formation.

Ces modules se dérouleront (2x2h) aux dates suivantes, sous réserve du nombre de candidats :

- Formation à Rennes : 17 et 18 novembre
- Formation à Brest : 19 et 20 novembre

L'objectif est notamment de pouvoir recruter parmi ces étudiants des arbitres qui pourront ultérieurement suivre un CUA2 (24h – équivalence FIA).

3. POLITIQUE « CLUBS ET ARBITRES »

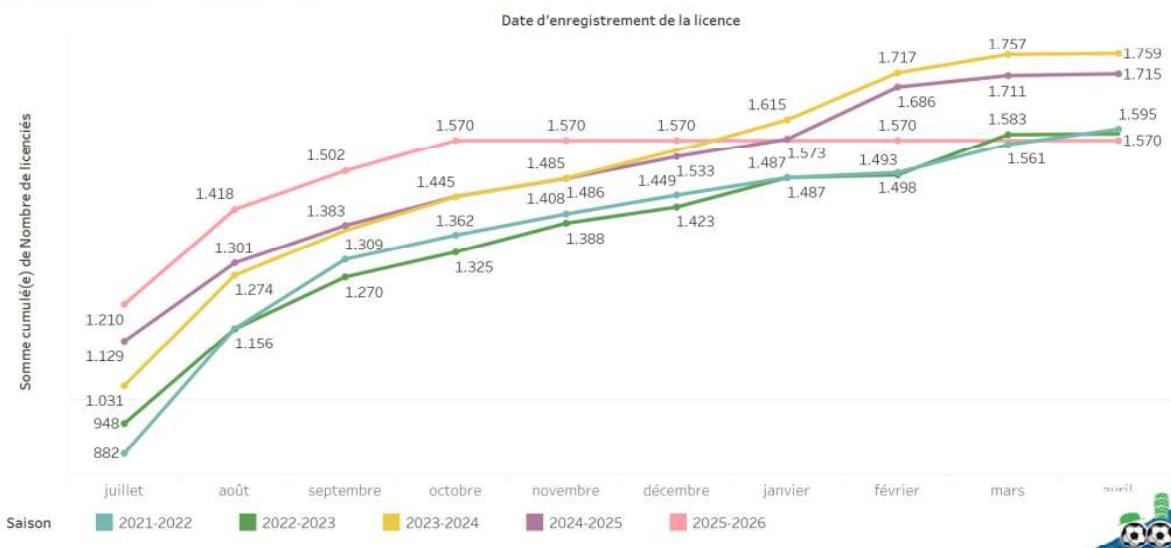
3.1. Recrutement et fidélisation

Suivi des effectifs

A date, il y a 1 570 licences d'arbitre enregistrées. A titre de comparaison à la même date :

- 2024/2025 (ou 2023/2024) : 1 445 arbitres
- 2022/2023 : 1325 arbitres

Licences arbitres par mois



Réunion VOR et intervention clubs

Sur l'ensemble des Districts, les réunions ont regroupé 60 personnes représentant 40 clubs.

Surtout, en lien avec l'arrivée des Conseillers Territoriaux en Arbitrage (CTA) et avec les référents départementaux de promotion de l'arbitrage (RDPA), des actions de sensibilisation et de recrutements sont programmées dans tous les Districts au sein des clubs.

Projet VOR JNA

Trois opérations de recrutement « stades professionnels » ont été menées en octobre par les CDA dans les stades professionnels en lien avec l'opération pilotée par La Poste : Guingamp, Brest et Rennes. Le projet s'est appuyé sur l'opération VOR afin de détecter des profils arbitres.

Le premier bilan est le suivant : 235 profils étudiés et 122 profils à approfondir pour recrutement arbitrage et lien avec leurs clubs.

L'opération planifiée sur Lorient a été reportée et sera prochainement planifiée.

Projet évènementiel

Deux projets sont à ce stade au programme dans le cadre du développement de l'arbitrage.

Le premier consiste à la participation lors d'une soirée organisée par le District 22 sur la prévention des violences dans le sport. Elle aura lieu le jeudi 4 décembre à Guingamp.

La seconde prendra la forme d'un évènement de promotion de l'arbitrage dans la lignée de l'opération de Crédin. Elle aurait lieu en lieu à Plourin Les Morlaix (29) en lien avec le club local le jeudi 9 avril 2026.

4. POLITIQUE CIBLÉE « JEUNES ARBITRES »

4.1. Jeunes arbitres - examens, stages et réunions diverses

Rattrapage pré-JAF le 25 octobre

Encadrement : A. LEAUTE, J. TRIBODET

Ce rattrapage aura lieu le matin du stage régional féminin. Sont convoqués les arbitres suivants :

- Maela Boutheloup (test physique – 2nd essai)
- Henri Carmes (test théorique et test physique)
- Alexia Le Carboulec (test théorique et test physique)
- Mayol Prigent (test physique – 2nd essai)

La CRA du 12 décembre actera des résultats du probatoire pré-JAF afin de convoquer une liste d'arbitres préselectionnés pour la prochaine étape fixée le dimanche 11 janvier. Cette liste sera définie sur la base des trois critères suivants :

- En priorité, le classement terrain
- la réussite aux tests physiques
- le niveau constaté aux examens théoriques (fondamentaux)

Rattrapage passeport JAL le 16 novembre

En parallèle du stage interdistrict jeunes, certaines jeunes arbitres de Ligue seront convoqués le 16 novembre :

- les JAL qui n'ont pas participé au stage régional jeunes du 21 septembre (et n'ont également pas validé leur test physique)
- les JAL qui n'ont pas réussi leur test physique le 21 septembre pour un 2^{ème} essai.

S'agissant des JAL, pour rappel, si avant la fin de saison, les deux conditions ne sont pas remplies (participation à un stage régional annuel et réussite au test physique JAL), le règlement intérieur prévoit une remise à disposition du district.

Un point détaillé sera réalisé lors de la prochaine CRA.

5. POLITIQUE CIBLEE « ARBITRES FEMININES »

5.2. Arbitres féminines - examens, stages et réunions diverses

Stage régional féminin du 25 octobre 2025

Encadrement : A. LEAUTE, B. CHEFTEL, A. REHEL, M. TANGUY et J. TRIBODET (CTRA)

Le stage a plusieurs objectifs :

- Former les arbitres du groupe régional (séniors et jeunes)
- Continuer la dynamique de cohésion du groupe
- Valider les titres annuels d'arbitres de Ligue féminines
- Déetecter les potentiels en vue des prochaines sélections fédérales.

Une action de sensibilisation à l'arbitrage Futsal sera également organisée en lien avec la Direction de l'Arbitrage.

La désignation des arbitres féminines retenues pour le stage supérieur du 29 novembre sera réalisée dans les jours suivant le stage (date limite fédérale : 29 octobre).

Candidatures CDA Ligue féminines

En application du règlement intérieur, la CRA valide les candidatures présentées par les CDA :

Nom	Prénom	District
BRUGGEMAN	Clémentine	35
CHAINTREAU	Elya	29
DONNIO	Flora	22
FRIANT	Nolwenn	29
HASCOET	Lalie	29
LE DRUILLENNEC	Lise	22

Ces arbitres passeront une évaluation théorique et physique lors du stage régional féminin.

La CRA rappelle, si tel n'est pas encore le cas, que les CDA doivent régulièrement les désigner en R1 Féminine et réaliser a minima une observation pour attester du niveau.

La CRA du 12 décembre arrêtera la liste des arbitres retenues parmi ces arbitres et les arbitres de la saison précédente (titre annuel).

6. POLITIQUE CIBLÉE « FUTSAL ET FOOT DIVERSIFIÉ »

6.1. Foot diversifié - examens, stages et réunions diverses

Stage ratrappage du 12 octobre 2025

Encadrement : G. MIGNON.

Les deux arbitres suivants ont validé leur passeport :

- J. FONTAINE
- M. PENNEC

S'agissant des deux absents :

- R. CHAOUKI (test physique restant) : l'intéressé sera reconvoqué à une date ultérieure.
- J. MAKOLO LONGO (stage et tests physiques non réalisés) : cf. Décision passeport.

Sollicitation de la Direction de l'Arbitrage s'agissant de la création du Championnat Futsal Féminin

La Direction de l'Arbitrage souhaite développer l'arbitrage féminin dans le futsal par la création à terme d'une catégorie spécifique sur la base des critères suivants :

- Avoir moins de 37 ans
- Pratiquant déjà l'arbitrage futsal en ligue ou district

Les arbitres présentées par les CRA seront évaluées physiquement et convoquées à un stage en 2026. Dans ce cadre, la Direction de l'Arbitrage interviendra le 25 octobre lors du stage féminin. Ce sera un moment fort avec deux arbitres féminines futsal désignées par la suite sur le match à la TA de Rennes. L'objectif est de promouvoir la pratique auprès des arbitres féminines. G. Royer (CDA 35) représentera la section lors du stage régional féminin à cet effet.

Sur la base de cet évènement et en lien avec les CDA, la liste des possibles candidates sera définie dans les semaines suivant le stage (date limite fédérale : 20 novembre).

7. FONCTIONNEMENT DE L'ARBITRAGE

7.1. Désignations, observations...

La CRA échange sur plusieurs sujets :

- Désignations réalisées au 7^{ème} tour de Coupe de France en lien avec certains retours (arbitres assistants spécifiques). Ce point est noté pour la saison prochaine.
- Augmentation nette constatée du nombre moyen de matchs de R1 par arbitre R1 (en lien avec la nouvelle taille du groupe d'arbitres)
- Etat d'avancement des observations avec anticipation de certaines observations (2^{ème}) dès fin 2025 afin d'anticiper des reports pour intempérie.

7.2. PV Section « lois du jeu et réclamations »

Réserve technique R3 du 21/09 Gosné Us 1 Gévezé Us 1

Prend note de la décision de la section lois du jeu : réserve infondée.

La CRA rappellera aux arbitres l'obligation de prendre la réserve en présence du capitaine adverse (ou entraîneur pour les compétitions jeunes) et de l'arbitre assistant concerné par la situation (ou adverse en cas d'arbitre bénévole).

7.3. PV de la CRA restreinte

PV validé

7.4. Courriers et informations diverses

Procédure administrative – Article 39 du Statut Régional de l'Arbitrage

La Commission,

En application de l'article 39 du Statut Régional de l'Arbitrage,

Après que l'intéressé ait été régulièrement convoqué,

Après audition le 24 octobre 2025,

De M. X qui avait fait valoir son droit d'avoir une personne l'accompagnant, M. Y, référent arbitre de son club,

Considérant qu'il est du ressort de la Commission Régionale d'Arbitrage de trancher des impacts administratifs sur la fonction arbitrale de M. X,

Considérant que M. X a failli par une faute technique majeure en validant un tir au but alors que le ballon n'était jamais entré, ce qu'il savait,

Considérant que M. X a pris cette décision en appliquant de manière fautive la loi 10,

Considérant que M. X n'a pas communiqué sa décision de manière explicite aux équipes du match après l'exécution de ce tir, ce qui n'a pas permis aux équipes de connaître sa décision et ainsi de pouvoir déposer une réserve technique,

Considérant que cette décision a eu pour conséquence de devoir reprogrammer une nouvelle séance de tirs au but, cette dernière ayant été annulée lors de l'examen en appel de la réserve technique déposée par le club concerné,

Considérant qu'en outre, la procédure de réserve n'a pas été réalisée de manière conforme

Considérant que ce ne sont pas les propos de la réserve du club concerné qui ont été inscrits sur la feuille de match mais directement les propos de l'arbitre,

Considérant que la faute technique de M. X ainsi que la faiblesse manifeste dans les responsabilités d'après-match justifient ainsi qu'une des mesures administratives prévues à l'article 39 du Statut régional de l'Arbitrage soit prise à son égard,

Considérant toutefois que M. X a reconnu pleinement et de manière claire ses responsabilités,
Considérant que M. X s'est excusé pour les éléments qui lui étaient reprochés,
Considérant ainsi que, malgré la teneur des faits, le comportement de M. W en audition mérite d'être retenu à son profit dans la décision quant à la mesure administrative à prendre.

Par ces motifs : décide, en application de l'article 39 du Statut Régional de l'Arbitrage, d'infliger à M. X une non-désignation pour une durée d'un mois à compter de la présente notification.

La décision sera notifiée à l'arbitre concerné (copie à son club).

Mail du 11/10 de Leny BEGUIN, arbitre R3 du District 29, sollicitant un congé jusqu'à la fin de la saison 2025-2026.

La CRA prend note de la demande de congé.

S'agissant du passeport, la situation a été examinée en application du règlement intérieur (partie dédiée plus haut) : pour rappel, le congé demandé après la période de stage ne peut annuler l'obligation d'obtenir le passeport compétition.

Mail du 10/10 de la maman de Enzo DOUARD, JAD du District 35, informant la CRA de sa nouvelle adresse dans le 44 mais souhaitant que son fils continue d'arbitrer en Ligue de Bretagne.

Transmis à la CDA 35. En attente de renouvellement de sa licence.

La CRA donne son accord de principe et fera le lien avec la Ligue des Pays de la Loire.

Mail du 20/10 du club de Bréhan s'informant de la procédure à suivre pour obtenir la licence d'arbitre honoraire.

Transmis au District 56.

Questions diverses

Retours sur des matchs de jeunes

La CRA échange sur les événements inacceptables rencontrés spécifiquement par plusieurs jeunes arbitres sur des compétitions régionales jeunes depuis le début de saison.

La CRA alerte sur ces faits et propose qu'un rappel général soit réalisé à destination de tous les clubs.

7.5. Agenda des instances

Réunion CRA restreinte

24 novembre à 20h (visio)
9 décembre à 20h (visio)

Réunion CRA Plénière

12 décembre à 18h à Montgermont

**Le Président
Alain LEAUTE**

**Le Secrétaire
Gérard MIGNON**